

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

17.5.2005

29/2005

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du Règlement

par Lydia Schénardi

sur la lutte contre la consommation du cannabis

Échéance: 17.8.2005

PE 359.043
Or.fr

FR

FR

29/2005

sur la lutte contre la consommation du cannabis

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que la France est le pays européen qui consomme le plus de cannabis, avec la République tchèque et la Grande-Bretagne,
- B. considérant que le nombre de jeunes Français qui fument régulièrement du cannabis ne cesse d'augmenter depuis 10 ans. Aujourd'hui, 440 000 jeunes fument quotidiennement et 840 000 fument régulièrement,
- C. considérant que c'est à la société toute entière, familles, enseignants, éducateurs, médecins, mais aussi à la classe politique dans son ensemble de mener le combat de l'information et de la prévention en matière de drogues et qu'il faut mettre fin à la dangereuse classification faite entre les drogues "douces" soi-disant inoffensives et les drogues "dures", dans la mesure où différentes études scientifiques ont prouvé le lien existant entre la consommation de cannabis et la santé mentale,
 1. insiste pour que des campagnes d'information à l'échelle nationale aussi bien qu'européenne soient entreprises afin de sensibiliser les jeunes ainsi que les adultes sur les effets destructeurs de la consommation de cannabis et stopper ainsi le discours banalisant que l'on entend trop régulièrement notamment chez les défenseurs de la légalisation du cannabis;
 2. réaffirme que c'est en s'attaquant à tous les maillons de la chaîne de la drogue que celle-ci pourra être brisée : information, prévention, répression des trafics et alourdissement des peines pour les trafiquants et les consommateurs;
 3. considère que dans ce domaine il s'agit de pratiquer la tolérance zéro afin de protéger nos enfants, garants de l'avenir de l'humanité et les empêcher de connaître un jour les affres de la drogue;
 4. charge son président de transmettre la présente déclaration, avec le nom de ses signataires, à la Commission, au Conseil ainsi qu'aux gouvernements des États membres.